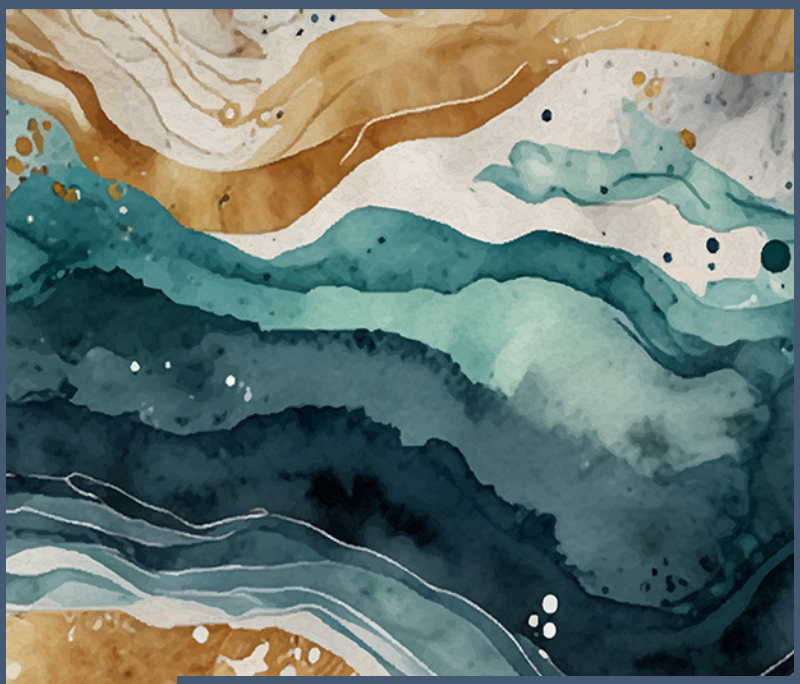


REPORTING INDICATEURS
D'INCIDENCES NÉGATIVES (PAI)

CM-AM CASH ISR

ET SES FONDS NOURRICIERS :

CM-AM AVENIR MONETAIRE

CM-AM EPARGNE MONETAIRE

CM-AM FERTILE MONETAIRE

CM-AM PERSPECTIVE MONETAIRE A

CM-AM PERSPECTIVE MONETAIRE B

COMA FONDS

investissement socialement ISR responsable

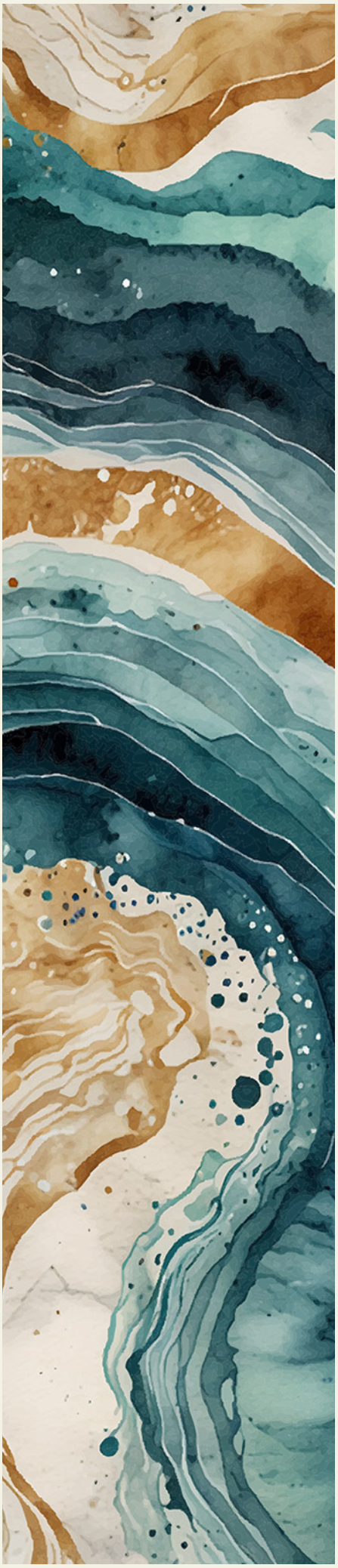
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LA FRANÇAISE

Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Crédit Mutuel Asset Management

Novembre 2026



Introduction

Le label ISR a été créé en 2016 par le ministère de l'Economie et des Finances avec pour but de permettre aux épargnants, ainsi qu'aux investisseurs professionnels, de distinguer les fonds d'investissement mettant en œuvre une méthodologie robuste d'investissement socialement responsable (ISR), aboutissant à des résultats mesurables et concrets.

Il a été révisé en 2024 pour renforcer les exigences en matière de sélectivité ESG.

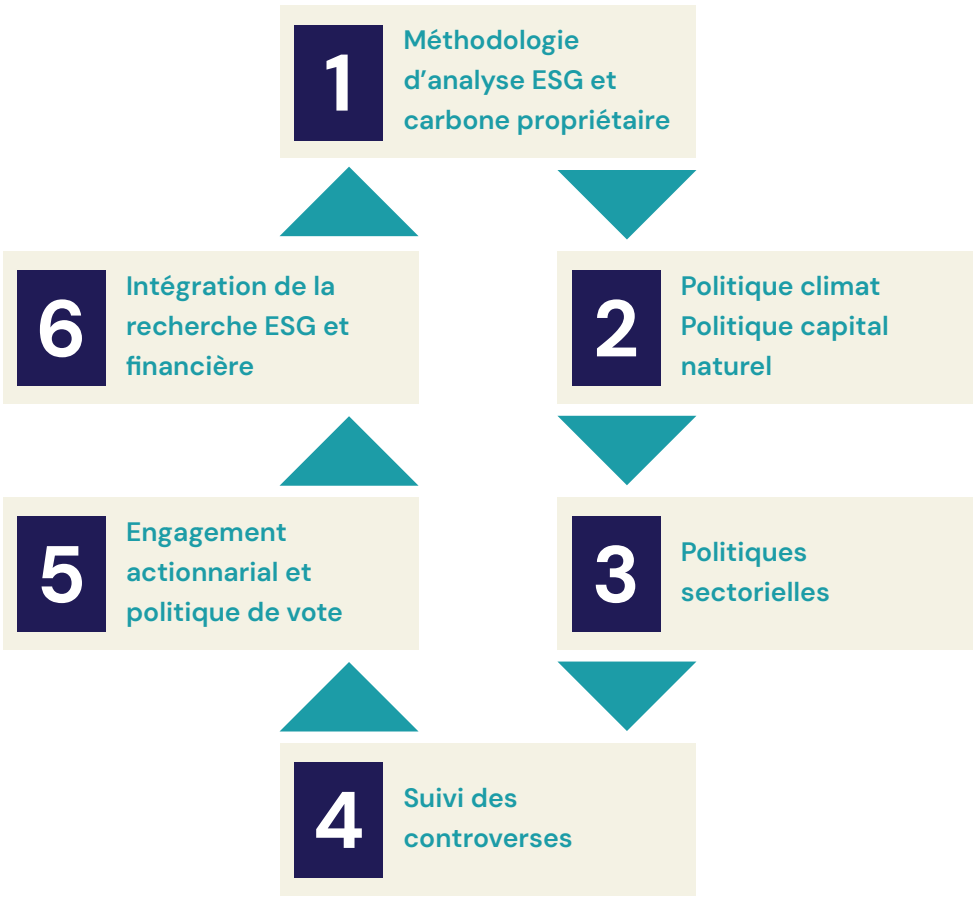
Le nouveau référentiel intègre ainsi plusieurs évolutions majeures dont l'intégration des Principales Incidences Négatives par les fonds qui doit ainsi faire l'objet d'un reporting annuel dédié.

Le nouveau référentiel intègre les *Principales Incidences Négatives* par les fonds qui doit ainsi faire l'objet d'un *reporting annuel dédié.*

I – Notre démarche *d'investissement responsable*

Notre démarche d'investissement responsable couvre l'ensemble des activités de Crédit Mutuel Asset Management au travers d'un dispositif d'intégration ESG. Cette démarche se structure autour :

- d'un socle commun exigeant intégrant nos **valeurs fondamentales :**



- d'une **offre engagée** déclinant une **version plus stricte** des politiques d'exclusion et intégrant les facteurs ESG ou thématiques au cœur de la stratégie d'investissement (approche Carbon Impact, labels…).

Nos fonds ISR vont au-delà de nos engagements ESG traditionnels en offrant une solution d'investissement conforme à des normes de durabilité rigoureuses, tout en respectant les critères du label. Cette approche assure que nos fonds privilégient les entreprises les plus vertueuses sur les plans ESG, quel que soit leur secteur d'activité, afin de limiter les risques et favoriser les bonnes pratiques.

II – Méthodologie de *calcul des PAI*

Les Principales incidences négatives (PAI[1] ou Principle Adverse Impacts) font l'objet d'un calcul mensuel qui utilise les données de prestataires externes (ISS) ou de notre liste de controverses Rouge selon les champs décrits dans le tableau ci-dessous. Celui-ci décrit également en fin de tableau deux indicateurs de durabilité utilisés dans le cadre du label ISR et issus des PAI optionnels et deux autres indicateurs de durabilité qui ne font pas partie des PAI utilisant les données ISS ou Bloomberg.

Indicateur de durabilité	Source	Champ de donnée	Définition
PAI N°1 – **Emissions Carbone Scope 1+2** tCO2	ISS	ClimateScope12 EmissionsEV	Emissions agrégées de l'émetteur pour les scopes 1 et 2. Les données sur les émissions représentent la valeur finale révisée et approuvée par ISS ESG sur la base de la méthodologie ISS ESG, qui sélectionne la valeur la plus précise à partir des sources disponibles.
PAI N°1 – **Emissions Carbone Scope 1+2+3** tCO2	ISS	ClimateScope123 EmissionsEV	Emissions agrégées de l'émetteur pour les Scopes 1, 2 et 3. Les données sur les émissions représentent la valeur finale révisée et approuvée par ISS ESG sur la base de la méthodologie ISS ESG, qui sélectionne la valeur la plus précise à partir des sources disponibles.
PAI N°2 – **Empreinte Carbone** Scope 1+2 tCO2/M€	ISS	ClimateScope123 EmissionsEV	Emissions agrégées de l'émetteur pour les scopes 1 et 2 par million d'euros d'EVIC. Les données sur les émissions représentent la valeur finale révisée et approuvée par ISS ESG sur la base de la méthodologie ISS ESG, qui sélectionne la valeur la plus précise à partir des sources disponibles. Dans le cas présent, l'EVIC est calculé comme suit : Capitalisation boursière + dette totale + intérêts minoritaires + valeur des actions privilégiées.
PAI N°3 – **Intensité Carbone** Scope 1+2 tCO2/M€ CA	ISS	ClimateTotal EmissionsIntEUR	Intensité totale des émissions de carbone de l'émetteur (scope 1 + scope 2). L'intensité des émissions de carbone est exprimée par le total des émissions de carbone de l'émetteur par million d'euros de revenus, ce qui constitue une approximation de l'efficacité carbone par unité de production.
PAI N°4 – **Exposition** à des sociétés actives dans le **secteur des combustibles fossiles**	ISS	FossilFuelInvolvementPAI	Part des investissements dans des entreprises actives dans le secteur des énergies fossiles, indicateur crée par ISS ESG pour ce PAI.
PAI N°5 – Part de **consommation et de production d'énergies non renouvelables**	ISS	NonRenewableEnergyConsumption NonRenewableEnergyProduction	Part des énergies non renouvelables dans la consommation / production d'énergie rapportée à la part de consommation / production issue d'énergies renouvelables. Les sources d'énergie non renouvelable excluent le gaz naturel mais comprennent la biomasse et toute source d'énergie non clairement identifiable.

1 – Les peincipales incidences négatives : les défis de la finance verte

Indicateur de durabilité	Source	Champ de donnée	Définition
PAI N°6 – **Intensité de la consommation énergétique** par secteur à fort impact climatique	ISS	EnergyConsumptionIntensity	Consommation énergétique en GWh par million d'euros de revenus. Nous ne rapportons que le chiffre pour le secteur à plus fort impact.
PAI N°7 – Activités ayant une incidence négative sur des **zones sensibles sur le plan de la biodiversité**	ISS	CompNegAffectBioSensAreas	Part des investissements dans des entreprises actives dans ou proche de zones sensibles en matière de biodiversité et où les activités de ces entreprises affectent négativement ces zones. Le proxy utilisé se base sur les controverses et couvre une bonne partie, mais pas tous, des standards listés dans la définition de ce PAI des 'activités affectant négativement les zones sensibles en matière de biodiversité'.
PAI N°8 – **Emissions dans l'eau**	ISS	CRCODEmissionsEVIC	Emissions dans l'eau exprimées en tonnes par million d'euros investi et en moyenne pondérée. Le PAI fait référence à plusieurs types d'émissions dans l'eau, ISS ESG collecte la DCO (demande chimique en oxygène, COD en anglais), un proxy communément utilisé pour les émissions dans l'eau.
PAI N°9 – **Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs**	ISS	CRHazardousWasteEVIC	Déchets dangereux (en tonnes par million d'euros investi) produits par les entreprises investies, exprimés en moyenne pondérée. ISS ESG collecte la donnée auprès des entreprises qui reportent sur les déchets dangereux en utilisant leur propre définition de ceux-ci, définition qui peut différer de celle des PAI.
PAI N°10 – **Violation des principes du Pacte mondial et de l'OCDE** pour les entreprises multinationales	ISS	UNGCOECGuidelinesViolation	Part des investissements dans des entreprises impliquées dans des violations des principes du Pacte Mondial des Nations Unies ou des principes directeurs pour les Entreprises Multinationales de l'OCDE.
PAI N°11 – **Absence de processus de contrôle** des principes Pacte mondial et de l'OCDE pour les entreprises multinationales	ISS	LackProcessesUNGCOECDGuidelines	Part des investissements dans des entreprises n'ayant pas mis en place de contrôles du respect des principes du Pacte Mondial des Nations Unies ou des principes directeurs pour les Entreprises Multinationales de l'OCDE ou n'ayant pas mis en place de mécanismes de traitement des plaintes/réclamations pour traiter les violations de ces principes.
PAI N°12 – **Ecart de rémunération hommes /femmes** non corrigé	ISS	UnadjustedGenderPayGapMean	Moyenne de l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes dans les entreprises investies.
PAI N°13 – Pourcentage de **femmes au sein du Conseil d'Administration**	ISS	RatioOfWomenOnBoard	Pourcentage de femmes au sein du conseil d'administration.
PAI N°14 – Exposition aux **armes controversées**	ISS	InvolvInContrWeapons	Part des investissements dans des entreprises impliquées dans la fabrication ou la vente d'armements controversés.

Indicateur de durabilité	Source	Champ de donnée	Définition
PAI optionnel N°9 – **Politique relative aux droits humains**	ISS	LackHuman RightsPolicy	Existence d'une politique en matière de droits de l'homme de la part de l'émetteur. Ce facteur est basé sur l'évaluation de l'engagement de l'entreprise envers les droits de l'homme internationalement reconnus ainsi que sur l'évitement de la complicité de l'entreprise dans leur violation.
Intégration de **critères ESG dans la rémunération des dirigeants**[2]	Bloomberg	Executive Compensation Linked to ESG	Indique si la rémunération des dirigeants est liée à des objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance.
Alignement Taxonomique des capex[2]	ISS	EUTaxTotal AlignedCapEx	Valeur en pourcentage des dépenses en capital liées aux activités éligibles selon la Taxonomie.

L'ensemble des PAI est mis à jour mensuellement par le pôle Data Management lors de l'intégration des données des prestaires dans nos bases de données internes. Les PAI sont disponibles au sein de l'outil Reporting extra-financier, extrait mensuellement par les équipes des Assistants Gérants. Les indicateurs de durabilité sont quant à eux publiés dans le reporting mensuel à destination de nos clients et disponible sur la page du fonds.

2 - Indicateur de durabilité ne faisant pas partie des PAI



III – Indicateurs de *durabilité* (surperformance) *des fonds ISR*

Les indicateurs de durabilité sont essentiels pour évaluer et qualifier l'impact de durabilité d'un fonds ISR. Leur rôle principal est d'assurer que les impacts négatifs potentiels sur l'environnement, la société, la gouvernance et les droits humains sont pris en compte et mesurés de manière transparente.
Ces indicateurs permettent d'identifier les entreprises ou actifs ayant des incidences négatives importantes pour les exclure ou inciter à des actions correctrices.

Chaque fonds ISR est évalué sur 2 indicateurs de durabilité sélectionnés en majorité parmi les principales incidences négatives (PAI). Sur ces deux indicateurs, le portefeuille doit surperformer son indice de référence ou son univers de départ rebalancé.

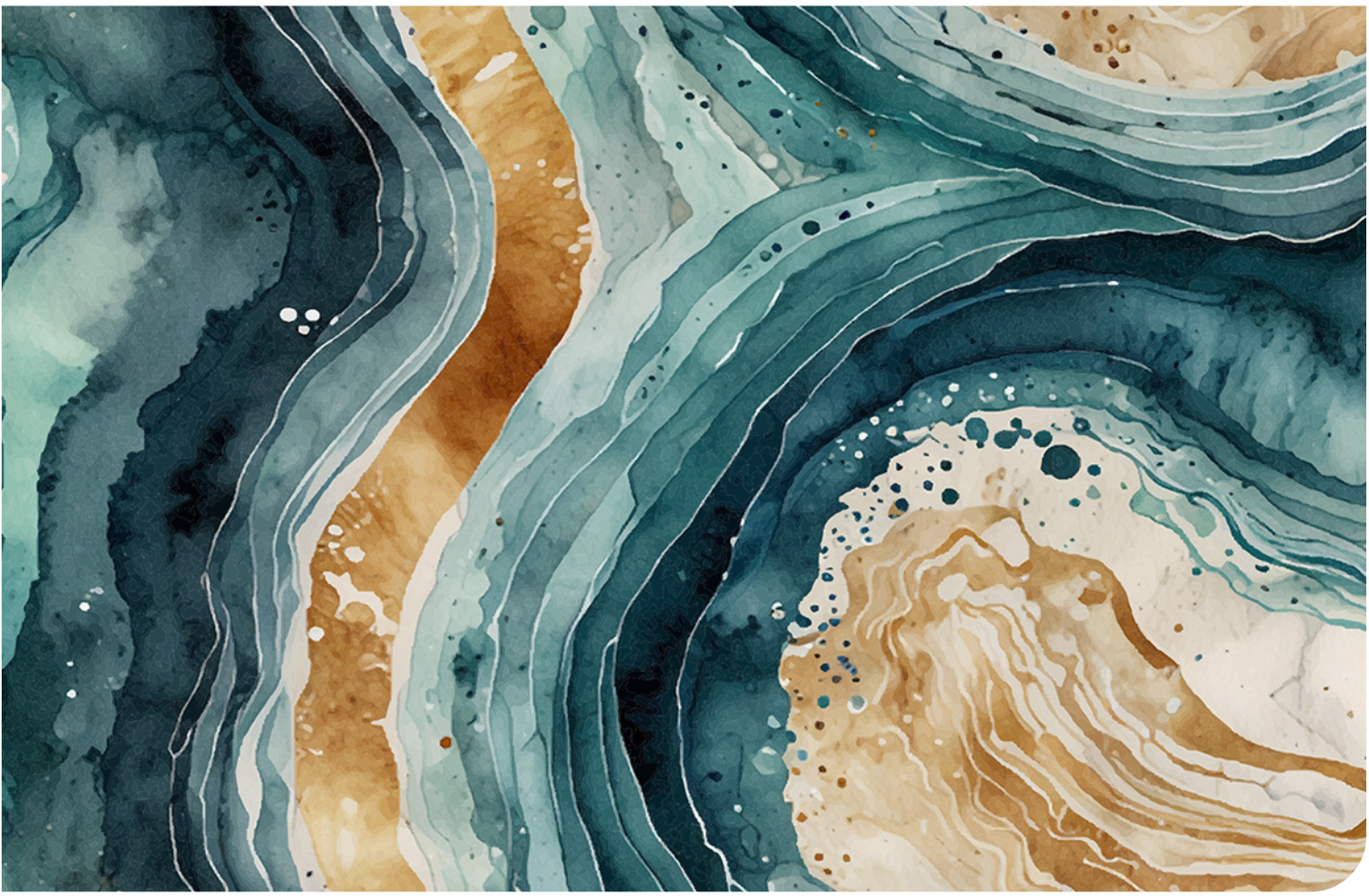
Le tableau ci-dessous recense les indicateurs de suivi par fonds labelisé :

Nom du fonds	Indicateur de suivi n°1	Indicateur de suivi n°2
CM-AM CASH ISR	PAI n°2 - Empreinte carbone scopes 1+2 (E)	ESG-Linked Bonus (G)
CM-AM EURO EQUITIES	PAI n°3 - Intensité carbone scopes 1+2 (E)	PAI optionnel n°9- Politique relative aux droits humains (DH)
CM-AM MONE ISR	PAI n°2 - Empreinte carbone scopes 1+2 (E)	ESG-Linked Bonus (G)
CM-AM OBLIGATIONS ISR	PAI n°2 - Empreinte carbone scopes 1+2 (E)	ESG-Linked Bonus (G)
CM-AM SOLIDAIRE TEMPERE ISR	PAI n°2 - Empreinte carbone scopes 1+2 (E)	PAI optionnel n°9 - Politique relative aux Droits Humains (DH)
CM-AM SUSTAINABLE PLANET	PAI optionnel n°9 - Politique relative aux droits humains (DH)	Alignement taxonomique des capex (E)
S. ACTIVE ACTIONS ISR	PAI n°3 - Intensité carbone scopes 1+2 (E)	PAI optionnel n°9 - Politique relative aux Droits Humains (DH)
S. ACTIVE DIVERSIFIE ISR	PAI n°2 - Empreinte carbone scopes 1+2 (E)	PAI optionnel n°9 - Politique relative aux Droits Humains (DH)
LA FRANCAISE CARBON IMPACT GLOBAL	PAI n°3 - Intensité Carbone scopes 1+2 (E)	PAI n°5 - Part de production d'énergie non renouvelable (E)
LA FRANCAISE CARBON IMPACT EURO	PAI n°3 - Intensité Carbone scopes 1+2(E)	PAI n°5 - Part de production d'énergie non renouvelable (E)
LA FRANCAISE ACTIONS EURO CAPITAL HUMAINS	PAI n°13 - % de femmes au sein du Conseil d'Administration (G)	ESG Linked Bonus (G)

Nom du fonds	Indicateur de suivi n°1	Indicateur de suivi n°2
LA FRANCAISE OBLIGATIONS CARBON IMPACT	PAI n°3 - Intensité Carbone scopes 1+2 (E)	ESG Linked Bonus (G)
LA FRANCAISE ISR TRÉSORERIE	PAI n°2 - Empreinte carbone scopes 1+2 (E)	ESG-Linked Bonus (G)
LA FRANCAISE SUB DEBT	PAI n°2 - Empreinte carbone scopes 1+2+3 (E)	ESG-Linked Bonus (G)

Certains fonds labellisés utilisent les indicateurs ESG-Linked Bonus (Executive Compensation Linked to ESG) et Alignement Taxonomie des capex (EUTaxTotalAlignedCapEx) qui ne figurent pas dans la liste des PAI mais sont acceptés à titre dérogatoire par le Comité du Label[3].

3 - https://www.lelabelisr.fr/faq-am/, question 65 publiée le 01/10/2024



IV – Tableau des *résultats*

Le tableau ci-dessous reprend les données du fonds CMAM CASH ISR applicable à l'ensemble de ses nourriciers au 31 décembre 2025 : sont ainsi repris les 14 PAI pour le fonds et pour son univers d'investissement ainsi que les couvertures respectives de ces indicateurs pour le fonds et son univers. A ces 14 PAI vient s'ajouter l'indicateur de durabilité hors PAI 'ESG-linked bonus' (l'autre indicateur de durabilité étant le PAI n°2 'empreinte carbone' qui fait déjà partie de la liste principale des 14 PAI).

S'agissant des fonds nourriciers, seuls les PAI des émissions de CO2 diffèrent du fonds maitre puisqu'ils calculent spécifiquement les émissions financées par les investissements du portefeuille. Les indicateurs (émissions scope 1, 2 et 3) sont donc repris en dessous dans des tableaux distincts pour chaque fonds nourricier.

Du fait des changements intervenus en 2024 au sein du Groupe La Française avec le rapprochement de Crédit Mutuel Asset Management et La Française Asset Management, la mise en perspective de l'évolution des PAI n'est pas possible au regard de 2024: en effet le rapprochement des deux sociétés de gestion en une seule entité a eu lieu dans le courant de l'année 2024 : les fonds ont évolué entre 2024 et 2025 (absorption de certains fonds par d'autres), tandis que les source de données utilisées, méthodes de calcul ou formules ont pu différer d'une année sur l'autre. Périmètre et méthodologies ont été harmonisés en 2025 ce qui rendra l'exercice de comparaison possible à compter de 2026.

		CM-AM CASH ISR	Taux de Couverture	UNIV MONETAIRE	Taux de Couverture
ENVIRONNEMENT	Emissions de GES[4] Scope 1 (tCO2)	68 977	96%		94%
	Emissions de GES Scope 2 (tCO2)	9 313	96%		94%
	Emissions de GES Scope 3 (tCO2)	5 952 294	96%		94%
	Emissions de GES Scope 1+2+3 (tCO2)	6 030 584	96%		
	Empreinte Carbone Scope 1+2 (tCO2/M€)	7,9	95%	49,7	94%
	Intensité Carbone Scope 1+2 (tCO2/M€ CA)	13,5	95%	68,1	98%
	Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	1,2%	91%	6,0%	93%

4 - GES : gaz à effet de serre

		CM-AM CASH ISR	Taux de Couverture	UNIV MONETAIRE	Taux de Couverture
ENVIRONNEMENT	Part de consommation d'énergie non renouvelable	35,3%	44%	53,5%	61%
	Part de production d'énergie non renouvelable	1,8%	91%	1,8%	90%
	Intensité de consommation d'énergie (GWh/M€)	0,16	3%	1,32	11%
	Entreprises affectant négativement les zones sensibles de la biodiversité	0,0%	92%	0,2%	94%
	Emissions dans l'eau (t/M€)	0,13	1%	0,85	1%
	Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	3,13	20%	5,02	28%
SOCIAL	Violations des principes du UNGC[5] et des Principes directeurs de l'OCDE	0,0%	91%	0,3%	94%
	Absence de processus de contrôle des principes du UNGC et des Principes directeurs de l'OCDE	2,5%	81%	10,6%	86%
	Ecart de rémunération hommes femmes	28,2%	40%	19,5%	37%
	Pourcentage de femmes au sein du Conseil d'Administration	45,9%	67%	39,4%	78%
	Exposition à des armes controversées	0,0%	91%	0,0%	94%
	ESG-linked bonus	77,3%	93%	35,7%	78%

	CMAM AVENIR MONÉTAIRE	Taux de Couverture
Emissions de GES[6] Scope 1 (tCO2)	2 186	96%
Emissions de GES Scope 2 (tCO2)	573	96%
Emissions de GES Scope 3 (tCO2)	248 574	96%

5 - UNGC : United Nations Global Compact - Pacte mondial des Nations Unies

6 - GES : gaz à effet de serre

	CMAM EPARGNE MONETAIRE	Taux de Couverture
Emissions de GES[6] Scope 1 (tCO2)	731	96%
Emissions de GES Scope 2 (tCO2)	191	96%
Emissions de GES Scope 3 (tCO2)	83 069	96%

	CMAM FERTILE MONETAIRE	Taux de Couverture
Emissions de GES[6] Scope 1 (tCO2)	3 345	96%
Emissions de GES Scope 2 (tCO2)	876	96%
Emissions de GES Scope 3 (tCO2)	380 332	96%

	CMAM PERSPECTIVE MONETAIRE A	Taux de Couverture
Emissions de GES[6] Scope 1 (tCO2)	2 805	96%
Emissions de GES Scope 2 (tCO2)	735	96%
Emissions de GES Scope 3 (tCO2)	318 921	96%

	CMAM PERSPECTIVE MONETAIRE B	Taux de Couverture
Emissions de GES[6] Scope 1 (tCO2)	2 075	96%
Emissions de GES Scope 2 (tCO2)	543	96%
Emissions de GES Scope 3 (tCO2)	235 921	96%

	COMA FONDS	Taux de Couverture
Emissions de GES[6] Scope 1 (tCO2)	101	96%
Emissions de GES Scope 2 (tCO2)	27	96%
Emissions de GES Scope 3 (tCO2)	11 541	96%

Les calculs sont effectués sur l'actif éligible (entreprises) qui est de 74% pour CMAM Cash ISR et de 92% pour tous les fonds nourriciers.

6 - GES : gaz à effet de serre



RETROUVEZ-NOUS SUR
WWW.LA-FRANCAISE.COM

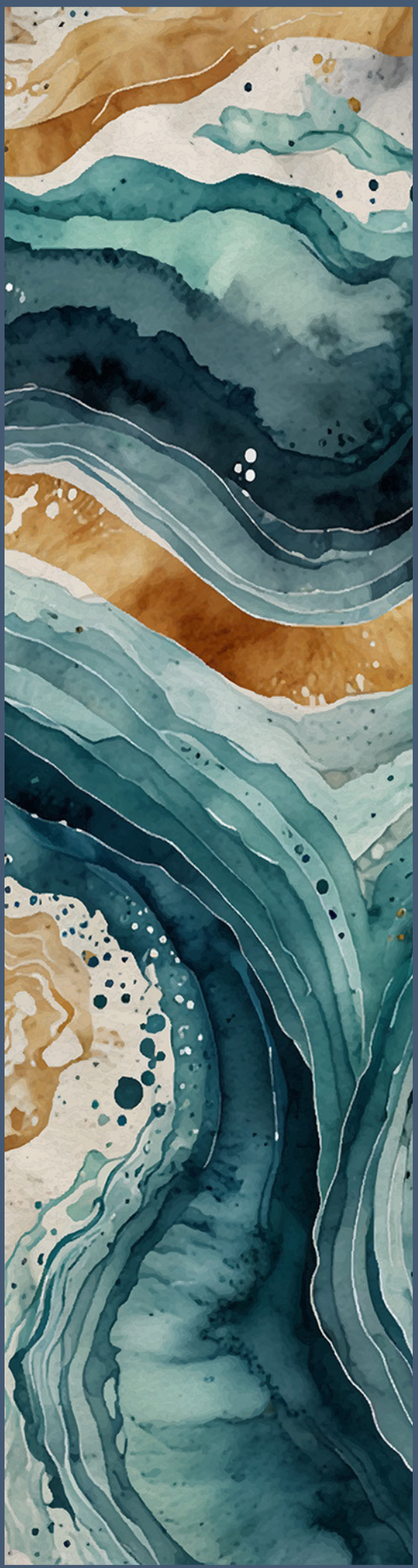
GROUPE LA FRANÇAISE
Siège social : 128, boulevard Raspail 75006 Paris
Société par actions simplifiée au capital de 209 354 020 €
RCS PARIS 480 871 490
Contact : +33 1 44 56 10 00

2026

Toute reproduction ou utilisation de ce document
est formellement interdite sauf autorisation expresse
du Groupe La Française.

LA FRANÇAISE
Crédit Mutuel Alliance Fédérale

Crédit Mutuel
Asset Management



XX3829 – Novembre 2026